



Appel suite a un jugement des prud'homme

Par **hl77**, le **31/03/2015** à **01:56**

Bonjour, j'ai été licencié pour faute grave suite a une dénonciation calomnieuse après 20 ans de bons et loyaux services, le juge départiteur a rendu son verdict en condamnant l'employeur a me versé la somme de 80000€ or je ne suis pas satisfait de la somme car le préjudice que j'ai subi dépasse largement ce qui m'a été donné.

j'ai été humilié, sali, touché dans mon intégrité physique et morale, dans ma dignité et mon image de marque car il y'a eu des articles dans la presse, sur la toile etc... je ne trouve pas les mots pour qualifier ce qui m'est arrivé bref. cela fait presque 2 ans que je suis sans travail et je ne risque pas d'en trouver car je suis grillé dans mon domaine, il va falloir que je change carrément de métier, je suis en grande souffrance.

je souhaiterais faire appel afin qu'ils puissent reconsidérer la somme car mon dossier est vraiment solide, je voudrai avoir l'avis des internautes.

Je vous remercie de votre compréhension.

Par **P.M.**, le **31/03/2015** à **09:59**

Bonjour,

Il me paraît impossible de donner un avis sur une affaire que l'on ne connaît pratiquement pas, tout au plus peut-on rappeler que la Cour d'Appel peut augmenter le montant de la condamnation mais aussi le baisser ou même infirmer le Jugement de première instance... Si vous avez un avocat, il devrait pouvoir vous donner un avis plus éclairé...

Par **chatoon**, le **31/03/2015** à **10:58**

Bonjour,

Ne pouvez-vous pas créer ou reprendre une entreprise avec les 80.000 € que vous avez sans doute perçus en tout ou partie ?

Pour ma part, je ne saurais vous conseiller de faire appel en l'état de votre message.